

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Reconstruction du centre commercial Leclerc de Houtaud

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom HATTON

Prénom David

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS HOUTAUDIS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

HATTON David, président

RCS / SIRET

3 3 8 9 2 6 3 5 5 0 0 0 1 1

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36°	Surface bâtie totale : 20 300 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la création d'un nouvel hypermarché de 6000 m² de surface de vente à l'arrière du magasin existant. Ce dernier est ensuite démolit pour laisser place au parking du nouvel équipement.

Le projet prévoit par ailleurs la création de 2100 m² de bâtiment pour des moyennes surfaces dédiée à l'aménagement de la maison et au loisir.

Une voirie d'accès pour les livraisons est prévue à l'arrière de l'hypermarché. Les voiries d'accès publiques sont maintenues sur la D72 en provenance de Pontarlier.

Cette extension permettra d'apporter des espaces verts aux parkings afin de casser l'effet "nappe de bitume". Une partie du parking est couverte, pour obtenir des stationnements ombragés en été et protégés de la neige en hiver. Le bâtiment, plus moderne, offrira des performances énergétiques bien meilleures que l'existant, avec notamment la présence de sheds en toiture qui permettent un éclairage naturel de la surface de vente.

4.2 Objectifs du projet

Proposer une offre commerciale de meilleure qualité plus adaptée au secteur.

Apporter une nette amélioration du niveau environnemental de cet ensemble commercial en utilisant les dernières technologies permettant des économies d'énergie, un recyclage de l'eau et un meilleur traitement du rejet des eaux pluviales.

Améliorer sensiblement l'aspect visuel du site par un traitement paysagé du parking arboré.

Améliorer l'image du site auprès des utilisateurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet sera mis en chantier tandis que l'hypermarché existant continuera de fonctionner. Les travaux s'étaleront sur 18 mois, sans provoquer de désordre particulier compte tenu de la situation du chantier. Lorsque le nouveau bâtiment sera bien avancé, la démolition de l'existant commencera. Un maximum d'éléments sera recyclé. Le futur parking sera alors aménagé en lieu et place de l'ancien bâtiment.

Le projet fera l'objet d'une démarche "chantier vert", avec des mesures pour réduire son impact. Un coordonnateur de la sécurité et de la protection de la santé (CSPS) sera chargé de faire appliquer une charte pour gérer au mieux les nuisances acoustiques et la collecte des déchets lors de la phase chantier. Son action régit les points suivants :

- Contrôle des flux de circulation (horaires, sens de rotation, nombres de rotations...)
- Mesure des bruits pour limiter le niveau sur les abords à 85 dB(A)
- Maîtrise des poussières en maintenant l'état des sols et en supprimant les travaux générateurs : un maximum de produits préfabriqués avec un calepinage adapté sera employé pour réduire les nuisances et pour mieux gérer les risques de pollution accidentelle.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, il est prévu une augmentation du flux de véhicules (14 846 par semaine contre 13 154 en 2012). Le parking de 520 places offrira une zone couverte plus appréciable pour la clientèle tandis que le magasin apportera une dimension plus moderne.

L'exploitation du bâtiment sera moins coûteuse grâce aux économies d'énergies réalisées.

Visuellement, le projet améliorera sensiblement le paysage depuis la RD 72 grâce aux espaces verts arborés créés.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
- Déclaration au titre de la loi sur l'eau
- Déclaration ou enregistrement au titre des ICPE

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet	77 100 m ²
Surfaces des bâtiments	20 300 m ²
Surfaces imperméabilisée totale	47 480 m ² (38% d'espaces verts)
Nombre de places de parking couvertes	118
Nombre de places de parking extérieures	392
Extension de la surface de vente par rapport à l'existant	3861 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

CD 72 - Route de Dijon
25300 Houtaud

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 19 ' 14 " ___ Lat. 46 ° 54 ' 51 " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les sols prévus pour la zone commerciale sont actuellement à usage agricole (grandes cultures) exclusivement.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Les communes de Houtaud et de Dommartin sur lesquelles est implanté le projet sont munies d'un PLU. Sur la commune de Dommartin, le projet est en zone 3NAb, "destinée à accueillir à court et moyen terme des activités commerciales".

Sur la commune de Houtaud, le projet est en zone Uy, "destinée à l'accueil des activités artisanales, commerciales, de bureaux et de services".

Ces zones relèvent de la compétence "développement économique" de la communauté de communes du Larmont.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est néanmoins situé à 1.5 km d'une zone ZNIEFF correspondant à la zone humide du bassin du Drugeon. Le site est situé en aval de cette zone, il n'a pas d'influence directe ou indirecte sur celle-ci. Un transfert d'eau via la masse d'eau souterraine est possible en cas d'infiltration des eaux, ce qui n'est pas prévu dans le projet.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est néanmoins situé à proximité de la zone humide du bassin du Dugeon, et placé sur la masse d'eau de l'Arlier.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est néanmoins situé dans un périmètre de protection éloigné (cf annexes).
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est concerné par la zone natura 2000 FR4310112 - Bassin du Dugeon pour la directive oiseaux et FR4301280 - Bassin du Dugeon pour la directive habitats. Ce site est situé à 1.5 km au sud-est du projet, en amont.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'aménagement souterrain susceptible d'affecter la nappe d'eau souterraine
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terres végétales seront réemployées au maximum sur le site.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite l'emploi de matériaux préfabriqués issus de sources très variées. L'usage des ressources du sol est limité à la couche de terre végétale qui sera réutilisée pour les espaces verts.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur une zone présentant une biodiversité très pauvre du fait de l'usage agricole du secteur. Cette zone ne constitue pas un habitat d'intérêt écologique, ni un corridor écologique.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation de 38 000 m ² de terrains agricoles. A noter que la future déviation consommera l'équivalent de 7500 m ² supplémentaires sur les parcelles du projet.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de livraison de l'hyper provoque des nuisances sonores inévitables lors de la livraison des produits par poids lourds. La conception a néanmoins pris en compte cette contrainte en éloignant la zone de livraison et son accès poids lourd des habitations à proximité. Le projet est concerné par les nuisances sonores de la RD72, ainsi que de la future déviation qui passera à l'arrière de l'hypermarché.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les laboratoires de l'hypermarché sont susceptibles de provoquer des odeurs. Néanmoins ils sont équipés de hottes une alternance de filtres tricots et de plaques d'obturation en inox brossé, et si besoin de filtres à charbons actifs pour neutraliser les odeurs. L'impact est donc très réduit, d'autant plus que les équipements neufs seront plus performants que ceux existant actuellement.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les vibrations sont principalement dues aux passages des poids lourds lors de la livraison des marchandises. Les emplacements des aires de livraisons, éloignés des habitations, permettent d'éviter les nuisances pour les habitations à proximité.	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage des façades et des parkings est une source pollution lumineuse la nuit. Cette pollution sera limitée par l'extinction automatique des luminaires hors des heures d'ouverture.</p> <p>Le projet est par ailleurs concerné par les émissions lumineuses du quartier à proximité.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le mode de chauffage par rooftop électriques hautes performances n'engendre pas de rejets polluants. Ils utilisent le CO2 comme fluide frigorigène, gaz non polluant beaucoup moins puissant sur l'effet de serre que le traditionnelle R134a.</p> <p>Les rejets de ventilation ne sont pas de nature à polluer l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets hydrauliques concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les eaux usées, qui sont acheminée dans le réseau public jusqu'à la Station d'Épuration des Eaux Usées de Doubs (inaugurée en 2006) - les eaux pluviales : après traitement naturel dans un bassin de rétention avec plantes filtrantes (bio-accumulation) les eaux sont rejetées avec un débit de fuite de 10l/s dans le réseau public prévu à cet effet. Les ouvrages sont étanches afin d'éviter toute pollution de la nappe.
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les activités commerciales engendrent un production de déchets non dangereux qui font l'objet d'un tri et d'un recyclage avancé. Le traitement des déchets a toujours été un thème majeur pour les hypermarchés Leclerc qui suivent une charte stricte et disposent de moyens conséquents pour mettre en oeuvre une politique de gestion des déchets exemplaire.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Modification des activités agricoles du site actuel.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet sont cumulées avec celles du projet de déviation de la RD72. Ce dernier a aussi des incidences en matière de consommation d'espace agricole, mais un bénéfice certain pour la pollution et le bruit au centre de la commune d'Houtaud.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet semble pouvoir être dispensé d'une étude d'impact pour les raisons suivantes :

- Les impacts notoires du projet sont limités à la consommation d'espaces agricoles et à l'imperméabilisation de surfaces supplémentaires. Seule la préservation de la ressource en eau (nappe de l'Arlier) constitue un enjeu majeur pour lequel le projet doit limiter son impact.
- La préservation de la ressource en eau est l'objet principal de l'étude loi sur l'eau. Il sera déposé un dossier de déclaration loi sur l'eau présentant un principe de bassin exemplaire en matière de gestion des eaux pluviales (système de bassin tampon étanche, avec traitement du débit de fuite par un séparateur à hydrocarbures et un deuxième bassin épuratoire planté de roseaux). A noter par ailleurs qu'un dossier ICPE (pour le stockage de produits combustibles dans les réserves de l'hypermarché) sera également déposé.
- Le projet n'implique pas de nouveaux impacts par rapport à l'existant. En dehors de l'impact lié à l'extension sur les terres agricoles, les impacts environnementaux seront même réduits par rapport à l'existant : consommation énergétique en baisse, consommation d'eau réduite grâce à la réutilisation des eaux de pluie, équipements de froid neufs bien plus performants, usage de matériaux à faible émission de COV...
- Des études d'impacts pour des projets voisins ont permis d'identifier facilement les enjeux du secteur, notamment celui de la ressource en eau. Citons notamment l'étude pour le centre de tri des déchets à Pontarlier situé à 1.8km du site, et celle de la carrière du Haut-Doubs située à 2.5 km du site. Toutes deux ont été réalisées en 2013.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Liste des annexes fournies :
Annexe 1 (obligatoire) : information relatives au maitre d'ouvrage
Annexe 2 : plan de localisation
Annexe 3 : photo aérienne état actuel
Annexe 4 : perspective 3d du projet
Annexe 5 : photos vue lointaine et vue proche
Annexe 6 : plan du projet et des alentours
Annexe 7 : plan du projet
Annexe 8 : plan de l'existant
Annexe 9 : périmètre de protection des captages d'eau

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Houtaud

le,

12-11-2014

Signature

